

La préparation pour l'école pour parents/tuteurs

septembre
à
décembre

- Communiquez avec votre consultante-ressource pour discuter de vos plans pour l'entrée scolaire de votre enfant.
- Participez à des séances d'information organisées par les SIJE ou autres organismes portant sur la "Transition à l'école".
- Communiquez avec votre travailleuse sociale/enseignante de liaison du Centre de traitement pour enfants d'Ottawa (CTEO) ou du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (CHEO) si votre enfant reçoit déjà de leur appui.
- Recueillez les plus récents évaluations et/ou rapports afin de bien préparer le dossier de votre enfant.
- Communiquez avec le service de l'enfance en difficulté (au conseil scolaire) pour discuter des besoins de votre enfant ou si vous avez des questions sur les options et les services disponibles, le cas échéant.
- Faites vos démarches auprès du *Registre et la liste d'attente des services de garde d'enfants* de la Ville d'Ottawa (<http://ottawa.ca/gardeenfants>) si vous prévoyez avoir besoin d'un service de garde parascolaire

janvier
à
février

- Participez à des séances d'information organisées par les SIJE ou autres organismes portant sur la "Transition à l'école"
- Inscrivez votre enfant à votre école de quartier. Demandez une rencontre avec la direction d'école afin de commencer le processus de l'entrée scolaire pour votre enfant. Vous pouvez choisir d'inviter votre consultante-ressource ou tout autre intervenant.
- Remplissez et retournez les formulaires nécessaires à la direction d'école en incluant les plus récents rapports, les évaluations, le plan de service ou autres documents pour le dossier de votre enfant.
- Remplissez les formulaires d'autorisation pour divulguer des renseignements entre les organismes et votre école de quartier.

mars
à juin

- Demandez de visiter les différentes options que l'on vous propose pour votre enfant, et ce, avec l'appui de votre consultante-ressource ou de votre travailleuse sociale. Informez la direction d'école de votre décision pour l'entrée scolaire de votre enfant.
- Assurez-vous que les dossiers au CTEO ont été transférés au Centre d'accès aux soins communautaires (CASC).

septembre
à
octobre

- Lorsque votre enfant commence l'école, un plan d'enseignement individualisé (PEI) peut être élaboré pour votre enfant.
- Une rencontre avec le Comité d'identification, de placement et de révision (CIPR) peut être planifiée pour identifier votre enfant comme un élève en difficulté et déterminer les besoins et le placement.

En tout
temps

- À tout moment pendant le cheminement scolaire, les parents/tuteurs peuvent demander une conférence de cas, une rencontre du CIPR ou une révision du PEI de leur enfant.